MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

EDUCATION

Sous-domaine :

RYTHMES SCOLAIRES

OBJET :

Organisation dérogatoire semaine scolaire des 4 jours – Rentrées scolaires 2027/2028 2028/2029 2029/2030

N° 53/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 28 Septembre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Septembre 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absents excusés : Stéphane AZEMA, Henri TUVERI.
Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.
Mr Emmanuel COULONVAL est arrivé en cour de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 13 Février 2018, il avait été décidé le retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de la rentrée 2018/2019, conformément à l'avis du conseil d'école.
Selon le directeur de l'établissement, cette organisation sur 4 jours fonctionne depuis de très nombreuses années et est considérée comme dérogatoire.
La DASEN l'a sollicité pour connaitre les propositions d'organisation par école pour les rentrées scolaires 2027, 2028 et 2029.

Le conseil d'école dans sa séance du 16 juin 2026 a rendu l'avis suivant :
Organisation de la semaine scolaire sur 4 jours :
LUNDI/ MARDI/ JEUDI/ VENDREDI.
Avec les horaires suivants : 8h45/12h15 et de 14h/16h30.
Le conseil d'école a voté à l'unanimité cette proposition d'organisation sur 4 jours, pour les 3 prochaines années.

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'avis rendu par le conseil d'école.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, décide :

DE VALIDER l'avis du Conseil d'école de maintenir l'organisation de la semaine scolaire actuelle de l' école primaire de Villegly sur 4 jours pour les prochaines années scolaires 2027, 2028 et 2029 selon les modalités décrites ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20260928-20260928DEL53-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

Fait à **Villegly**,
Le 28 Septembre 2026
Le Maire,

Alain MARTY

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)